



LYCEE SAINT-LOUIS / SAINT BRUNO - LYON

**PROJET
PEDAGOGIQUE
D'EDUCATION
PHYSIQUE ET
SPORTIVE**

SOMMAIRE

PRESENTATION

1. Le lycée
 - Caractéristiques
 - Situation géographique
2. Organisation de l'enseignement
 - L'encadrement
 - Les classes et effectifs
 - Les classes à horaire aménagé (CHAM)
3. Le projet d'établissement et son projet pédagogique

RAPPEL DES TEXTES OFFICIELS

1. Orientation générale
2. Liste des compétences et connaissances
3. Les obligations de programmation

L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

1. Le projet sportif et éducatif général
2. Les installations
 - Dans l'enceinte du lycée
 - A l'extérieur du lycée
3. Les professeurs
4. Les obligations de programmation
5. Le choix des activités
6. La programmation
 - Tableau des activités
 - Les fiches d'activités

L'ASSOCIATION SPORTIVE

1. GENERALITES
2. OBJECTIF

LES SECTIONS SPORTIVES SPECIALISEES

1. Les textes régissant les SSS
2. Les sections du Lycée
 - Organisation
 - Recrutement
 - Evaluation

LE POLE FUTSAL

1. Organisation générale
2. L'éducation physique et sportive
3. L'association sportive

ANNEXES

Emploi du temps
Programmation annuelle des APSA
Protocole d'évaluation 2017/2018

PRESENTATION

1-LE LYCEE

A- Caractéristiques

C'est un lycée privé mixte sous tutelle congrégationniste, lié par contrat d'association avec l'état, et comportant un internat.

B- Situation géographique

Le lycée St-Bruno / st-Louis est situé au nord de Lyon, sur le plateau de la Croix-Rousse. Il draine une population scolaire du plateau, des villes voisines et plus éloignées encore, grâce à son internat.

PLAN D'ACCES AU LYCEE



2-ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

A-. L'encadrement

a- Le suivi scolaire

- Un directeur
- Un directeur adjoint
- Un CPE
- Un responsable d'étude
- Une responsable de l'internat
- Les professeurs

- Les surveillants d'externat et d'internat
- Le personnel OGEC (administratif et intendance)

b- Animation sportive et culturelle

- Deux responsables de l'informatique
- Deux documentalistes responsables du CDI
- Un coordinateur Education Physique et Sportive
- Une responsable pastorale
- Deux professeurs d'EPS LEG + un LEP

B-. Les classes et effectifs

LEG :

- 5 classes de seconde dont une classe à horaires aménagés
- 6 classes de première
- 6 classes de terminale

NB : L'effectif d'élèves par classe varie de 28 à 36, soit une moyenne d'environ 500 élèves au lycée.

LEP :

- 2de GA: 31
- 2de MRCU: 34
- 1ere GA: 26
- 1ère COMMERCE: 20
- 1ère ARCU : 9
- Term GA: 25
- Term COMMERCE: 17
- Term ARCU: 12, Soient 174 élèves

Les CHAM (Classes à Horaires Aménagés)

Depuis la rentrée 88/89, a été créé, pour chaque niveau, une classe dont l'aménagement des horaires, permettent aux étudiants de mieux concilier une pratique sportive intensive, ou une pratique artistique, avec l'organisation de leurs études.

Ces élèves doivent, à l'inscription justifier d'au moins 8 à 10 heures d'entraînement par semaine, ou bien être SHN (sportif de haut niveau) en apparaissant sur les listes nationales.

Ils suivent exactement le même enseignement le même enseignement que toutes les autres classes, mais leurs horaires quotidiens sont aménagés, de telle sorte qu'ils puissent rejoindre leurs clubs dans les meilleures conditions, tout en ayant le temps d'assurer leur travail personnel journalier.

Poste de coordinateur SHN (sportif de haut niveau)

Dans le cadre de l'accueil des sportifs de haut niveau ou des sportifs justifiant d'un entraînement hebdomadaire important, un poste de coordinateur club / parents / établissement a été créé. Son rôle consiste à suivre le programme sportif de l'élève, tout en veillant au bon déroulement de sa scolarité.

3-LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Le lycée Saint Louis - Saint Bruno est un Etablissement Catholique d'Enseignement, sous Contrat d'Association avec l'Etat et sous la tutelle de la congrégation des sœurs de Saint Joseph de Lyon.

Être **associé à l'Etat** signifie que chaque membre de la communauté scolaire véhicule des valeurs démocratiques attachées à la Liberté, à l'Egalité et à la Fraternité. Cela nous soumet aussi aux programmes officiels de l'Education Nationale et au contrôle hiérarchique du Rectorat. C'est pour cela que le chef d'établissement est le représentant pédagogique et administratif du Rectorat.

Être **catholique** signifie que chaque membre de la communauté scolaire permette le développement de la dimension spirituelle, en référence aux valeurs Evangéliques, pour que nos actions aient du sens. C'est pour cela que le chef d'établissement est le représentant de l'Evêque.

Deux congrégations sont à l'origine du Centre scolaire :

- Les **Sœurs de St Joseph de Lyon** en ce qui concerne l'école et le lycée ;
- Les **Frères du Sacré Coeur** en ce qui concerne le collège



La congrégation des Sœurs de Saint Joseph de Lyon est fondée au Puy en 1650 par le **Père Médaille**, Jésuite, avec l'appui de Mgr Maupas, Evêque du Puy. L'activité principale est **l'instruction et l'éducation des filles**.

Cette congrégation est revivifiée par **Mère Saint Jean Fontbonne**, à la Croix Rousse en 1809. Le Château Yon, acquis en 1816 et situé rue des Chartreux, devient le cœur de cette congrégation. Mère du Sacré-Cœur Tezenas du Montcel, seconde Supérieure Générale de la congrégation, fait édifier une chapelle dans le bâtiment en 1856.

Aujourd'hui, l'ancien Chateau Yon regroupe des locaux d'enseignement, la chapelle, la Provinciale et la Générale, lesquelles s'occupent des sœurs en France et dans le Monde, soient 25000 religieuses, dont 4000 françaises.

Ces caractéristiques ont fait naître un **projet d'établissement** spécifique au lycée et une **charte pour le centre scolaire**.

Le projet d'établissement souhaite que chacun :

- Donne le meilleur de soi pour l'épanouissement des autres et de soi-même ;
- Développe une réelle solidarité par l'honnêteté, le respect humain, spirituel et matériel ;
- Construise des esprits structurés, ouverts et humanistes ;
- Devienne une personne accomplie et responsable.

La charte du centre scolaire Saint Louis - Saint Bruno croit que chacun :

- A des talents et des aptitudes, révélés par une image positive qu'autrui renvoie ;
- Entretient un esprit de cordialité, de simplicité et de prise d'initiatives ;
- Se réfère aux valeurs de l'Evangile ;
- Respecte les élèves, les familles et l'enseignement catholique.

Chaque membre de la communauté scolaire adhère à ces valeurs et projets pour que le message soit cohérent envers les jeunes et les familles.

Projet pédagogique de l'établissement

Aujourd'hui, le **Lycée Saint Louis - Saint Bruno** est un espace privilégié d'accueil, d'écoute, d'échange et de respect de l'autre, porteur d'un projet pédagogique, application concrète de notre projet d'établissement.

Notre **projet pédagogique** se veut formateur grâce à une pédagogie contractuelle de réussite développant l'effort régulier, l'autonomie, l'ouverture à l'environnement extérieur (stages, rencontres de professionnels...).

Ce projet s'appuie sur quatre piliers :

1. Notre **projet culturel** porté par des enseignants, des professeurs documentalistes, des intervenants extérieurs et facilité par un Centre de Documentation et d'Information de 14 000 références et de 53 revues ;
2. Notre **projet linguistique** grâce à une référente linguistique et aux enseignants en langues vivantes (immersion d'élèves, construction d'échanges...) ;
3. Notre **projet sportif** avec :
 - Les classes à horaire aménagé en seconde, premières et terminale.
 - la pratique facultative basketball
 - La pratique facultative plongée subaquatique
4. Notre **projet informatique et multimédia** grâce à nos informaticiens.

RAPPEL DES TEXTES OFFICIELS

ORIENTATIONS GENERALES

L'ambition du lycée est d'assurer la réussite de chaque lycéenne et lycéen.

FINALITE, OBJECTIFS, COMPETENCES

Finalité

- La finalité, les objectifs et les compétences définissent la matrice disciplinaire qui structure et fonde l'enseignement de l'Education Physique et Sportive dans le second degré.

Objectifs

- Développer et mobiliser ses ressources pour enrichir sa motricité, la rendre efficace et favoriser la réussite.
- Savoir gérer sa vie physique et sociale
- Accéder au patrimoine culturel

Compétences à acquérir en EPS

1- Les compétences propres à l'EPS (5) :

- Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée (CP1).
- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains (CP2).
- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique (CP3).
- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif (CP4).
- Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi (CP5).

2- Les compétences méthodologiques et sociales (3) qui révèlent l'acquisition de méthodes, d'attitudes, de démarches réflexives.

- S'engager lucidement dans la pratique : se préparer à l'effort, connaître ses limites, connaître et maîtriser les risques, se préserver des traumatismes, récupérer, apprécier les effets de l'activité physique sur soi, etc. (CMS 1) ;
- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entraîner, etc (CMS 2) ;

- Savoir utiliser différentes démarches pour apprendre à agir efficacement : observer, identifier, analyser, apprécier les effets de l'activité, évaluer la réussite et l'échec, concevoir des projets -(CMS 3).

Connaissances, capacités et attitudes

- ✓ **Les connaissances** qui s'énoncent principalement sous formes de principes, de règles, de repères et nécessitent l'utilisation d'un vocabulaire spécifique.
- ✓ **Les capacités** : Elles recouvrent les dimensions motrices (par exemple, les techniques et les tactiques) ou méthodologiques (par exemple, les procédures d'observation, d'évaluation, etc.).
- ✓ **Les attitudes** se définissent comme une prédisposition à agir, une manière d'être et de penser qui organise les relations à soi, aux autres et à l'environnement. Elles renvoient à des postures intellectuelles, affectives et physiques liées à la confiance en soi, aux savoir-faire sociaux. Les verbes accepter, s'opposer, assumer, coopérer, se concentrer, faire confiance, respecter, écouter, caractérisent certaines attitudes.

L'EPS AU LYCEE SLSB

1- LE PROJET SPORTIF ET EDUCATIF GENERAL

Par le biais de 3 domaines d'intervention : Les enseignements communs, l'associations sportive, et les enseignements facultatifs, l'équipe pédagogique se fixe comme tâche, de transmettre aux élèves, au delà de simples capacités physiques, des connaissances, des moyens de devenir autonome, de développer chez eux la créativité, la capacité à organiser un travail, à prendre des initiatives et à évoluer en société.

Les APSA utilisées, doivent permettre un accès à une culture corporelle commune, singulière ou spécialisée.

2- LES INTALLATIONS

A. Dans l'enceinte du lycée

NB : Face à une fréquentation très importante des installations municipales extérieures, il nous a semblé opportun, même si nos ateliers paraissent parfois sommaires, d'organiser un maximum de pratiques au lycée, afin de mieux rentabiliser les seules 2 heures d'EPS hebdomadaires enseignées au lycée.

□ Une plate-forme comprenant :

Trois terrains de volley, un tennis, un sautoir en longueur, deux aires de lancer de poids, une piste de 50m

- Un gymnase comprenant :

Le traçage d'un terrain de hand, 3 terrains de volley, un terrain de tennis, sept terrains de badminton, un terrain de basket en long et 3 terrains de mini-basket en largeur.

Le gymnase est modulable grâce à un rideau, permettant ainsi à 2 classes de travailler de concert selon les activités.

- Un bureau des sports servant de lieu de réunion, coordination et de rencontre avec les élèves (commissions, matériel,)
- 3 vestiaires
- 1 local à matériel
- 1 local textile

B. A l'extérieur du lycée

Le lycée professionnel bénéficie de certains créneaux hebdomadaires sur les gymnases Roger Duplat et Généty, et sur certaines périodes de l'année scolaire. Les installations d'athlétisme du Clos Jouve sont accessibles, mais leur fréquentation trop importante ne nous permet pas d'organiser un travail cohérent.

3- LES PROFESSEURS

Trois enseignants se partagent l'horaire d'EPS sur tous les niveaux. Deux sont exclusivement au LEG et un enseigne exclusivement au LEP. Ils organisent leurs programmes d'enseignement, gèrent les installations et le budget EPS, et animent l'association sportive. Au moins une réunion hebdomadaire d'échange et de concertation est organisée.

4- LES OBLIGATIONS DE PROGRAMMATION

La lecture des textes officiels prévoit les éléments suivants :

- a. 3 compétences au moins doivent être visitées durant l'année de seconde
- b. Durant le cycle du lycée, la compétence 2 doit être abordée au moins une fois
- c. Durant le cycle lycée, la compétences 5 doit être programmée au moins 2 fois

5- LE CHOIX DES ACTIVITES

TABLEAU DES ACTIVITES RETENUES

| COMPETENCES | APSA LEG | APSA LEP |
|-------------|------------------------------------|---|
| CP1 | ATHLETISME Pentabond ou Poids | ATHLETISME Demi-fond - Relai |
| CP2 | ORIENTATION ou ESCALADE | ORIENTATION et ESCALADE |
| CP3 | GYMNASTIQUE AU SOL ou ACROSPORT | ACROSPORT |
| CP4 | VOLLEY ou TENNIS DE TABLE | BADMINTON ou TENNIS de TABLE ou VOLLEY |
| CP5 | COURSE DE DUREE ou MUSCULATION | MUSCULATION |

6-ACQUISITION DE COMPETENCES (efficacité personnelle)

Les fiches d'activités ci-dessous rapprochent notre enseignement des textes officiels, et définissent pour chacune d'entre elles les compétences techniques, les compétences méthodologiques et sociales, ainsi que les connaissances et attitudes à maîtriser pour chaque niveau de classe du lycée. (Seconde, Première, Terminale)

MULTIBOND - CP1

Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée....

- Niveau 3 : Pour produire la meilleure performance, se préparer à l'effort et réaliser une suite de bonds valides (cloche-pied suivi de quatre foulées bondissantes) et sécurisés en utilisant des actions propulsives successives.
- Niveau 4 : Pour produire la meilleure performance en un nombre limité de tentatives, accroître la vitesse lors de la phase d'appel en recherchant l'équilibre des bonds et la coordination des actions propulsives.
- Niveau 5 : Pour produire la meilleure performance en un nombre limité de tentatives, gérer le compromis entre l'accroissement de la vitesse d'élan et le maintien de l'efficacité de la chaîne d'impulsion sur l'ensemble du saut.

LANCER DE POIDS – CP1

Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée....

- Niveau 3 : Pour produire la meilleure performance, se préparer à l'effort et réaliser un lancer valide et sécurisé en utilisant des actions propulsives successives.
- Niveau 4 : Pour produire la meilleure performance en un nombre limité de tentatives, accroître la vitesse lors de la phase d'élan et la coordination des actions propulsives.
- Niveau 5 : Pour produire la meilleure performance en un nombre limité de tentatives, gérer le compromis entre l'accroissement de la vitesse d'élan et le maintien de l'efficacité de la chaîne d'impulsion sur l'ensemble du lancer.

VOLLEY-BALL – CP4

Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif....

- Niveau 3 : Pour gagner le match, mettre en oeuvre une attaque qui atteint volontairement la cible prioritairement la zone arrière. Les joueurs assurent collectivement la protection du terrain et cherchent à faire progresser la balle en zone avant.
- Niveau 4 : Pour gagner le match, mettre en oeuvre une organisation collective qui permet une attaque placée ou accélérée. La défense assure des montées de balles régulièrement exploitables en zone avant.
- Niveau 5 : Pour gagner le match, l'organisation collective crée de l'incertitude chez l'adversaire en enrichissant les alternatives d'attaques (plusieurs appels de balles, attaques variées en direction et en vitesse). La défense s'organise en fonction des attaques adverses (« contre », « couverture »)

TENNIS DE TABLE – CP4

Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif....

- Niveau 3 : Pour gagner le match, Utiliser des placements de balles variés et des accélérations sur les balles favorables pour être à l'initiative du point.
- Niveau 4 : Pour gagner le match, faire des choix tactiques. Construire le point en adaptant particulièrement son déplacement afin de produire des frappes variées (balles placées, accélérées et présentant un début de rotation).
- Niveau 5 : Pour gagner le match, concevoir et conduire des projets tactiques face à des adversaires identifiés en enrichissant son jeu par l'emploi d'effets variés.

GYMNASTIQUE AU SOL – CP3

Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique

- Niveau 3 : Composer et présenter deux séquences différentes constituées chacune de trois éléments enchaînés issus de trois familles gymniques distinctes, avec maîtrise et fluidité. Juger consiste à identifier les éléments et à apprécier la fluidité de chaque séquence.
- Niveau 4 : Composer et présenter un enchaînement de six éléments minimum issus de quatre familles gymniques distinctes et de deux niveaux de difficulté avec maîtrise et fluidité. Juger consiste à identifier le niveau de difficulté des éléments présentés et à apprécier la correction de leur réalisation.
- Niveau 5 : Composer et présenter un enchaînement de huit éléments minimum issus de quatre familles gymniques distinctes et de trois niveaux de difficulté) avec fluidité, amplitude et rythme. Juger consiste à identifier le niveau de difficulté des éléments présentés, et à apprécier la correction de leur réalisation et la qualité de leur enchaînement.

MUSCULATION – CP5

Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi

- Niveau 3 : Pour produire et identifier des effets immédiats, dans le respect de son intégrité physique, mobiliser des segments corporels en référence à une charge personnalisée.
- Niveau 4 : Pour produire et identifier sur soi des effets différés liés à un mobile personnel, prévoir et réaliser des séquences de musculation, en utilisant différents paramètres (durée, intensité, temps de récupération, répétition).
- Niveau 5 : Pour produire et identifier sur soi des effets différés liés à un mobile personnel dans un contexte de vie singulier (préparation à une compétition, entretien physique, bien-être psychologique...), concevoir et mettre en oeuvre un projet d'entraînement personnalisé de musculation.

COURSE DE DUREE – CP5

Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi

- Niveau 3 : Pour produire et identifier des effets immédiats sur l'organisme en fonction d'un mobile d'agir, moduler l'intensité et la durée de sa course, en rapport avec une référence personnalisée.
- Niveau 4 : Pour produire et identifier sur soi des effets différés liés à un mobile personnel, prévoir et réaliser une séquence de courses en utilisant différents paramètres (durée, intensité, temps de récupération, répétition...)
- Niveau 5 : Pour produire et identifier sur soi des effets différés liés à un mobile personnel dans un contexte de vie singulier (préparation à une compétition, entretien physique, bien-être psychologique...), concevoir et mettre en oeuvre un projet personnalisé d'entraînement de course.

COURSE D'ORIENTATION – CP2

Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains....

- Niveau 3 : Prévoir et conduire son déplacement en utilisant principalement des lignes de niveau 1 (chemin, route, ...) pour s'engager dans une épreuve de course d'orientation en milieu connu dans le respect des règles de sécurité.
- Niveau 4 : Prévoir son itinéraire, conduire et adapter son déplacement en milieu boisé et partiellement connu, en utilisant des lignes de niveau 1 et 2 (sentier, fossé, ...) en gérant ses ressources pour réaliser la meilleure performance, dans le respect des règles de sécurité.
- Niveau 5 : Construire une stratégie de course pour conduire son déplacement en utilisant des lignes de tout niveau (limite de végétation, courbe de niveau...) afin de réaliser avec efficience la meilleure performance en milieu forestier partiellement connu, dans le respect des règles de sécurité.

ESCALADE – CP2

Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains....

- Niveau 3 : Conduire son déplacement et se dominer en s'adaptant à différentes formes de prises et de support, pour grimper en moulinette des voies de difficulté 4 à 6. Assurer sa sécurité et celle d'autrui à la montée comme à la descente.
- Niveau 4 : Conduire son déplacement en s'économisant selon des itinéraires variés en direction, pour grimper en tête des voies de difficulté 4 à 6. Assurer sa sécurité et celle d'autrui à la montée comme à la descente.
- Niveau 5 : Prévoir et conduire son déplacement de manière fluide et lucide selon des itinéraires variés en direction et en volume pour grimper en tête des voies de difficulté proche de 6 ou plus... Assurer avec anticipation sa sécurité et celle d'autrui.

BADMINTON – CP4

Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif....

- **Niveau 3** : Pour gagner le match, s'investir et produire volontairement des trajectoires variées en identifiant et utilisant les espaces libres pour mettre son adversaire en situation défavorable
- **Niveau 4** Pour gagner le match, faire des choix tactiques, et produire des frappes variées en direction, longueur et hauteur afin de faire évoluer le rapport de force en sa faveur.
- **Niveau 5** : Pour gagner le match, concevoir et conduire des projets tactiques en enrichissant son jeu (varier le rythme, masquer les coups, ...) face à un adversaire identifié.

DEMI-FOND (3 X 500m) – CP1

Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée....

- Niveau 3** : Pour produire la meilleure performance sur une série de courses, se préparer et répartir son effort grâce à une gestion raisonnée de ses ressources
- Niveau 4** Pour produire la meilleure performance, se préparer et récupérer efficacement de l'effort sur une série de courses dont l'allure est anticipée.
- Niveau 5** Pour produire la meilleure performance, sur une série de courses, anticiper, réguler et optimiser la répartition des allures et la récupération en fonction des ressources du moment.

RELAI (4X50) – CP1

Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée....

- Niveau 3** : Pour produire la meilleure performance, coordonner les vitesses de course du donneur et du receveur et assurer une transmission valide dans une course sécurisée.
- Niveau 4** Pour produire la meilleure performance, optimiser les vitesses de course du donneur et du receveur en assurant une transmission efficace et valide, grâce à un repérage et un code de communication stabilisés
- Niveau 5** Pour produire la meilleure performance, s'organiser collectivement pour limiter la perte de vitesse du témoin grâce à la recherche d'une transmission valide et assurée à vitesse de course la plus élevée possible dans une zone de transmission réduite

TENNIS de TABLE – CP4

Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif....

- Niveau 3** : Utiliser des placements de balles variés et des accélérations sur les balles favorables pour être à l'initiative du point et chercher à gagner.
- Niveau 4** Pour gagner le match, faire des choix tactiques. Construire le point en adaptant particulièrement son déplacement afin de produire des frappes variées (balles placées, accélérées et présentant un début de rotation).
- Niveau 5** : Pour gagner le match, concevoir et conduire des projets tactiques en enrichissant son jeu (varier le rythme, masquer les coups...) face à un adversaire identifié.

L'ASSOCIATION SPORTIVE

1. GENERALITES

Le projet de l'association sportive (AS) du collège fait partie intégrante du projet EPS.

Les enseignants poursuivent les **objectifs généraux de l'EPS** :

- Assurer le développement des capacités organiques, foncières et motrices
- Permettre l'accès à un domaine de la culture que constituent les activités physiques, sportives et artistiques
- Donner les connaissances relatives à l'organisation de leur vie physique actuelle et future

La pratique des activités physiques, sportives et artistiques constitue un prolongement des cours d'EPS.

- Les élèves volontaires découvrent en AS différentes formes de pratique (entraînements, tournois « amicaux », compétitions officielles organisés par l'UGSEL)
- Ils s'approprient les règles spécifiques à chaque APSA, de manière précise
- Ils abordent les APSA de manière plus technique.

2. LES OBJECTIFS

→ **Permettre la pratique d'activité au plus grand nombre d'élèves**

- Une meilleure information en début d'année (affichage, document à chaque élève, ...)
- Organiser les entraînements du mercredi après-midi en fonction de la demande de début d'année (inscriptions)
- Il est possible d'utiliser d'autres plages horaires libres entre 12h et 14h.

→ **Proposer un éventail relativement large d'activités** : TOUTES les activités proposées par notre fédération.

- Nous organisons des entraînements en sports collectifs ; pour les activités individuelles, il est fait appel aux spécificités de chaque élève pour représenter les couleurs de l'établissement lors des compétitions.
- Nous pensons, en faisant ce choix, répondre aux attentes d'une grande majorité et favoriser l'équilibre des licenciés filles/garçons.

→ Proposer différents modes de fonctionnement :

- Des entraînements réguliers avec un aboutissement en compétition.
- Des rencontres amicales avec les établissements du plateau.
- Des compétitions ponctuelles comme le cross...,
- Des formations jeunes arbitres en handball et basket, futsal et volley
- Occasionnellement et pour certains challenges, (ex : aviron), nous engageons des élèves ou équipes dans les compétitions organisées par L'UNSS.

→ Travailler à l'AS dans le prolongement de l'EPS en proposant des activités identiques et complémentaires

→ Mise en valeur des élèves inscrits à l'AS

- Photos des groupes d'activités sur le panneau d'affichage
- Afficher les résultats des élèves en match, compétition...
- Proposer aux élèves adhérents à l'AS une sortie, un spectacle...

→ Développer le sens des responsabilités, la prise en charge par les élèves

- Elèves responsables par activité (information match, document à distribuer, recherche sur Internet : transport, résultats et préparation des licences...)
- Implication des élèves dans la recherche des activités et d'un lieu de sortie pour la fin d'année
- Implication dans le projet UGSEL Départemental :
 - Mise en place d'un groupe « jeunes organisateurs » pour aider aux manifestations régionales ou nationales organisées par l'UGSEL
 - Investissement dans la formation de jeunes officiels : être arbitre en sports collectifs notamment.

→ Développer la solidarité, l'entraide, le goût de l'effort, le dépassement de soi.

LES SECTIONS SPORTIVES

TEXTE REGISSANT LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

1 - Une politique sportive nationale

1.1 Objectifs

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau.

Les sections sportives se distinguent des dispositifs suivants :

- le volet sportif de l'accompagnement éducatif, qui vise davantage l'ouverture des élèves à des activités de découverte et d'initiation, le soir après les cours ;
- les structures et dispositifs des parcours de l'excellence sportive dans le cadre du sport de haut niveau validés par le ministère chargé des sports.

1.2 Partenariats

Toute ouverture de section sportive scolaire exige un partenariat avec une fédération sportive nationale ou avec ses structures déconcentrées régionalement et localement. Ce partenariat doit contribuer à la dynamisation du tissu sportif local et être formalisé par une convention pluriannuelle. D'autres conventions sont à encourager entre l'établissement, les collectivités territoriales, les services déconcentrés du ministère chargé des sports, les intervenants extérieurs ou les associations sportives.

2 - Un pilotage académique

2.1 Modalités d'ouverture

Une section sportive est ouverte dans un établissement du second degré par décision du recteur d'académie. Le chef d'établissement fait une proposition d'ouverture d'une section sportive scolaire au recteur, après avis du conseil d'administration conformément à l'article R. 421-23 du code de l'éducation. Le conseil d'administration rend son avis après consultation de l'équipe pédagogique d'éducation physique et sportive (EPS) et du conseil pédagogique.

Chaque année, le recteur arrête la liste des sections sportives de l'académie, après l'examen des demandes d'ouverture, de fermeture ou de maintien des sections, par un groupe de pilotage académique, constitué des inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN), des inspecteurs pédagogiques régionaux EPS, des services déconcentrés du ministère des sports.

Le dossier de demande d'ouverture précise notamment le nom du professeur responsable, les qualifications des intervenants, le nombre d'heures réservées à la discipline sportive choisie, les aménagements de scolarité, le nombre d'élèves et la durée de fonctionnement prévue pour la section au regard de ses objectifs.

L'ouverture ou la reconduction d'une section sportive peut nécessiter un aménagement du temps scolaire pour les élèves qui y participent. En aucun cas, elle ne peut occasionner d'allègement de la scolarité. Les horaires obligatoires d'EPS sont assurés pour toutes les classes de l'établissement y compris pour les élèves de la section.

La section sportive ne peut concerner un seul niveau de classe. Elle a vocation à couvrir si possible l'ensemble du cursus collège ou lycée.

Une attention toute particulière doit être portée à la création de sections sportives à destination du public féminin afin de viser une plus grande parité dans l'offre de formation. Des sections sportives féminines peuvent également s'agréger à des sections sportives masculines existantes.

Une section sportive scolaire doit avoir un effectif suffisant pour garantir la mise en place d'un enseignement de qualité et d'une pratique conforme à l'activité. Dans le cas d'effectifs réduits, le fonctionnement en réseau d'établissements est une solution à étudier.

2.2 Implantation

La création d'une section sportive scolaire doit être pensée en fonction des possibilités et des pratiques locales. Le recteur veille à ce que l'implantation territoriale soit lisible et cohérente. Il s'inscrit dans le cadre de la politique sportive académique et du plan arrêté nationalement par les fédérations après consultation des représentants territoriaux. Les projets assurant une continuité de l'offre de formation entre un collège et un lycée de même secteur sont à privilégier.

2.3 Moyens et partenariats

Des moyens de l'établissement peuvent être dégagés pour la coordination et l'animation, sous réserve de conformité du projet avec le cahier des charges national.

L'établissement peut faire appel à des partenariats extérieurs. Le soutien des collectivités territoriales, mais aussi de partenaires privés, d'instances fédérales ou de clubs sportifs, doit être recherché pour l'attribution d'installations, l'aide au fonctionnement de la structure, le contrôle médico-sportif. Dans ce cas, une convention écrite respectant le cahier des charges doit être signée entre les parties concernées.

2.4 Pérennité de la section

Une section sportive est ouverte pour couvrir le cursus scolaire d'un élève au collège ou au lycée (quatre années pour le collège et trois années pour le lycée). Les sections sportives scolaires existantes restent ouvertes sous réserve de mise en conformité avec les critères du cahier des charges national.

Projet souvent impulsé à l'initiative d'un chef d'établissement ou d'un enseignant d'EPS, ce dispositif doit être pérenne quelle que soit la mobilité des personnels. À cet égard, il convient d'encourager la constitution d'équipes pluridisciplinaires d'enseignants motivés par le projet, en lien avec le conseil pédagogique. La signature d'une convention de partenariat avec les instances sportives impliquées (club, ligue ou fédération) constitue également un instrument de pérennisation du dispositif.

3 - La section sportive scolaire au sein de l'établissement

La section sportive scolaire constitue l'un des volets du projet d'établissement au même titre que les autres dispositifs (sections européennes, classes à horaires aménagés musique, danse ou théâtre), les enseignements facultatifs et l'association sportive.

3.1 Publics concernés

Tous les élèves désireux de pratiquer l'activité proposée dans la section sportive scolaire de leur choix peuvent faire acte de candidature auprès de l'IA-DSDEN. L'affectation relève de sa compétence, dans le respect du calendrier fixé par ses services. Les candidatures sont proposées par le chef d'établissement sur la base de critères sportifs, après consultation des instances fédérales partenaires du projet.

Dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire, des dérogations peuvent être accordées dans la limite des places disponibles au titre du motif « parcours particulier de l'élève ».

3.2 Responsabilité

Sous l'autorité du chef d'établissement, la responsabilité de la section sportive scolaire est confiée à un enseignant d'EPS ou à un membre volontaire de l'équipe éducative de l'établissement reconnu compétent, de façon à garantir le bon fonctionnement du dispositif. L'enseignant responsable coordonne une équipe pluridisciplinaire d'enseignants volontaires. Il évalue les éventuels aménagements de scolarité des élèves et en fait part au chef d'établissement qui prend alors les mesures nécessaires (aménagement de l'emploi du temps, aménagement des horaires d'entraînement, mise en place d'une aide scolaire particulière sous forme de soutien, aide aux devoirs, etc.).

3.3 Encadrement

L'encadrement est effectué aussi souvent que possible par les enseignants d'EPS de l'établissement ou, à défaut, par des éducateurs sportifs agréés par la fédération concernée. Ces cadres sportifs qualifiés, titulaires d'un brevet ou d'un diplôme d'Etat dans la spécialité, doivent figurer dans la convention mentionnée en 1-2 (nom et qualification). Ils doivent respecter les objectifs du projet de la section sportive scolaire et, plus largement, ceux du projet pédagogique EPS de l'établissement scolaire d'implantation.

3.4 Organisation du temps scolaire

Le temps de pratique dans le cadre de la section sportive scolaire doit être intégré à l'emploi du temps de l'élève et ne peut en aucun cas se substituer aux horaires obligatoires d'EPS. Ce temps de pratique ne peut être inférieur à 3 heures hebdomadaires par élève, réparties en 2 séances si possible.

Le volume maximum des pratiques sportives doit être pensé dans l'intérêt des élèves. Ainsi, l'équilibre entre le temps de pratique sportive, le temps consacré à l'étude des autres disciplines et les temps de repos doit être une priorité lors de l'élaboration de l'emploi du

temps de la section.

4 - Association sportive

Les élèves inscrits en section sportive scolaire sont incités à adhérer à l'association sportive de l'établissement et à participer aux compétitions organisées par l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), dans le respect de ses règlements.

Le coordonnateur de la section sportive veille à la parfaite harmonisation des calendriers des entraînements et des rencontres sportives (scolaires et fédérales).

5 - Suivi de santé

Le suivi médical relève du dispositif législatif et réglementaire en vigueur. La collaboration avec les personnels de l'éducation nationale doit permettre un suivi attentif et prévenir tout risque excessif de fatigue ou de blessure.

6 - Évaluation et valorisation des acquis

6.1 Évaluation académique

Les corps d'inspection sont chargés du suivi pédagogique et de l'évaluation des sections sportives scolaires. Chaque section est évaluée au terme des trois années au lycée ou quatre années au collège. Les conclusions sont portées à la connaissance du groupe de pilotage académique. Au regard de cette évaluation, le recteur décide du maintien ou de la fermeture de la section.

Lors de son bilan annuel, le groupe de pilotage adresse au chef d'établissement les préconisations relatives à la mise en conformité du dispositif.

6.2 Évaluation du projet

Le conseil pédagogique évalue le projet de la section sportive scolaire chaque année. Cette évaluation est transmise au conseil d'administration pour information. Elle doit faire apparaître les réussites et les difficultés rencontrées et permettre d'identifier les axes de progrès possibles.

Une attention particulière sera portée sur la place accordée par le projet aux éléments suivants :

- la capacité à s'inscrire dans un niveau de pratique plus élevé et plus exigeant ;
- la capacité à prendre part à des rencontres ou à les organiser ;
- la capacité à prendre part à l'activité dans le respect des règles, de l'arbitre ou du juge, des adversaires et des partenaires ;
- la connaissance du règlement de l'activité pratiquée ;
- les aptitudes à arbitrer ou à juger.

6.3 Évaluation des acquis des élèves

Dans le cadre de la formation globale de l'élève, la maîtrise de ces compétences peut être reconnue et validée par toutes les instances impliquées dans le dispositif.

Au collège, les connaissances et les compétences développées dans l'ensemble des activités pratiquées au sein de la section sportive scolaire sont partie intégrante du processus d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Elles doivent être prises en compte pour sa validation. Les acquisitions ainsi effectuées au cours de ces activités sont portées sur le livret personnel de compétences.

Au lycée, une appréciation peut être portée sur le bulletin trimestriel ou le dossier scolaire de l'élève. Les acquisitions effectuées peuvent permettre l'obtention d'un diplôme de « jeune officiel » UNSS ou d'un diplôme fédéral.

LES SECTIONS SPORTIVES DU LYCEE SLSB

Il est possible de compléter ou d'agrémenter son enseignement en EPS en pratiquant une activité facultative dans le cadre des sections sportives proposées par l'établissement et de parfaire ainsi son livret scolaire BACCALAURÉAT. Elles sont au nombre de trois :

- PLONGÉE SUBAQUATIQUE (mercredi soir)
- BASKET - MUSCULATION (mardi soir)
- HAND - MUSCULATION (jeudi soir)

Ces trois activités s'adressent à des élèves de toutes les sections, motivés non seulement par la pratique sportive, mais aussi par la gestion et l'organisation de ces pratiques, et de celle d'un groupe associatif. Elles s'insèrent dans le projet d'établissement.

Un livret de compétences assurant le suivi de l'élève sur le plan sportif et associatif, est à l'étude. Il permettra, à l'avenir, une éventuelle évaluation complémentaire pour l'obtention du baccalauréat. Chaque participation d'élèves, donnera lieu à une appréciation et une note sur 20 sur le bulletin trimestriel et sur le dossier scolaire de fin de scolarité.

Pour les trois activités, ces pratiques débouchent évidemment sur la participation à l'association sportive. Les équipes ainsi formées et entraînées sont inscrites aux différentes compétitions départementales, territoriales et nationales organisées par L'UGSEL.

Elles sont organisées et encadrées par des professeurs d'EPS spécialistes :

- Basket : Xavier COTTE breveté d'état.
- Hand : Laurence GENEVOIS, breveté d'état
- Plongée : Eric THIEVON, Breveté d'état, fédéral et guide de la mer.

Horaires d'entraînement et organisation de stages en situation ou de jeune arbitre : Cf Annexe EMPLOI DU TEMPS et PROGRAMMATION

LE POLE FUTSAL

Dès la rentrée 2018, l'établissement accueillera le premier pôle France futsal sous la responsabilité de la FFF (Fédération Française de Football) et de ses représentants.

Dans un premier temps, 16 élèves de seconde-première seront accueillis pour leur scolarité, et à l'internat. Pour la rentrée 2019 le prévisionnel s'élève à 24 élèves sur les 3 niveaux de seconde-première et terminale. Les élèves seront scolarisés, soit au LEP pour certains d'entre-eux, soit au LG pour les autres. Le recrutement est laissé à l'initiative de la FFF.

Les emplois du temps ont été aménagés de telle sorte que le gymnase soit disponible une fois par jour à raison de 2 heures, pour les entraînements spécifiques du pôle. Cela n'interfère en rien sur l'utilisation des installations par les autres classes.

• **L'Education Physique et Sportive**

Les élèves du pôle, recevront le même enseignement en EPS que l'ensemble des élèves de l'établissement. (CF plus haut), et l'évaluation BAC se fera dans les mêmes conditions. (Sauf pour les élèves inscrits sur les listes SHN).

Dans la mesure du possible, certains enseignements seront annualisés sous forme de stage. Un premier stage d'une semaine est prévu fin aout.

ORGANISATION en seconde et première

- Un stage CP2 en Aout (canoé) Vallon-Pont-d'Arc
- Un stage CP1 en Avril (course de fond - orientation)
- 2 cycles d'activité avec le groupe classe (Volley et Musculation)

ORGANISATION en terminale

- Un stage CP2 en Aout (canoé) Vallon-Pont-d'Arc
- Une activité VOLLEY
- Un stage CP1 en Avril (course de fond - orientation)

L'évaluation terminale sera organisée selon le protocole suivant :
CANOE (attente J. Santin) – VOLLEY – 3 x 500 m

Remarques :

Les dates des épreuves d'examen, dont le calendrier est arrêté par le recteur, seront fixées en tenant compte, dans toute la mesure du possible, des périodes de compétitions internationale de référence identifiées dans le parcours de l'excellence sportive auxquelles participent les sportifs mentionnés plus haut.

• L'association sportive

Chaque élève sera licencié par l'établissement à l'UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre), et aura accès à toutes les compétitions et entraînements organisés par les enseignants d'EPS.

Il est convenu que les élèves du pôle futsal intègreront une équipe de sport collectif en AS Volley.

Une expérimentation sera faite afin que ces élèves participant également au championnat élite futsal UGSEL.

La fédération prendra en charge leurs inscriptions à l'UNSS (Union Nationale du Sport scolaire) de façon à ce que les élèves du pôle puissent participer aux championnats départemental, régional, national et international de Futsal organisé par cette fédération. La responsabilité de la formation et de l'entraînement des élèves est laissée aux représentants de la FFF.

| SECONDE | CHOIX DES ACTIVITES | | | | |
|----------------|----------------------------------|---|--|---|--|
| | APSA | CONNAISSANCES | CAPACITES | ATTITUDES | C. METODO/SOCIALES |
| CP 1 | Multibond Lancer de poids | Principe de l'échauffement général et spécifique | Gérer ses ressources avec efficacité pour sa meilleure performance | Accepter la quantité de travail, la répétition. Apprendre à apprécier le nouvel effort | Installer et ranger le matériel. Observer et conseiller. Consulter le professeur. |
| CP 2 | Escalade Course d'orientation | Conditions d'une pratique en sécurité. Connaissances de l'environnement | Agir en sécurité. Se repérer seul et avec les autres | Adopter une attitude mature et responsable face à la situation et à l'environnement | Respect des conditions de sécurité, de l'environnement |
| CP 3 | Gymnastique au sol | Acquérir un savoir technique de base (banque de données d'éléments gymniques) | Réaliser séparément 6 à 10 éléments de différentes familles | Découvrir et accepter la prise de risque maîtrisée | Respecter les espaces de travail, les ateliers, les autres. Apprendre à Aider. |
| CP 4 | Volley-ball Tennis de table | Les règles associées au niveau de jeu Le sens de l'activité (gagner le duel) | Elaborer un projet de jeu simple en 3 touche de balle Assumer le rôle de partenaire d'entraînement. | S'engager avec ses partenaires en respectant ses adversaires. Persévirer jusqu'à la fin de la rencontre. | Participation au fonctionnement collectif Participation active en tant que joueur, arbitre et marqueur. |
| CP 5 | Musculation | Règles de sécurité | Exprimer un ressenti en formalisant ses sensations. | Assumer les différents rôles sociaux liés à la pratique. | Respecter les principes de l'échauffement. |

| PREMIERE | CHOIX DES ACTIVITES | | | | |
|----------|---|--|--|--|---|
| | APSA | CONNAISSANCES | CAPACITES | ATTITUDES | C. METODO/SOCIALES |
| CP 1 | Pentabond Lancer de poids Relai | Indicateur de saut. Niveau de performance et record. Règle de sécurité en autonomie. | Prendre ses marques, construire un élan et coordonner les actions propulsives. Travailler en groupe hors de la présence proche de l'enseignant. | Persévérer, entraide et observation Développer l'esprit d'entre aide pour les aider à progresser. | Savoir s'échauffer, accepter la répétition pour progresser. Travailler en groupe |
| CP 2 | Escalade Course d'orientation | Conditions d'une pratique en sécurité. Connaissances de l'environnement | Agir en sécurité. Se repérer seul et avec les autres | Adopter une attitude mature et responsable face à la situation et à l'environnement | Respect des conditions de sécurité, de l'environnement |
| CP 3 | Gymnastique au sol Acrosport | Fin d'acquisition un savoir technique de base (banque de données d'éléments gymniques) | Réaliser un ou plusieurs mini-enchaînements. Boucles acrobatiques. | Formaliser et accepter la prise de risque maîtrisée | Respecter les espaces de travail, les ateliers, les autres. Apprendre à Aider. |
| CP 4 | Volley-ball Tennis de table | Les règles associées au niveau de jeu. L'arbitrage à 2. Le sens de l'activité (gagner le duel) + principes d'efficacité technique | Elaborer un projet de jeu en fonction de ses adversaires Ne pas se mettre en danger, varier les trajectoires | Exercer et respecter son rôle au sein de l'équipe. S'engager physiquement dans le duel. | Echanger et décider à plusieurs sur un projet. Connaître les routines d'échauffement, observer, aider, arbitrer. |
| CP 5 | Musculation | Règles de sécurité collectives (parade aide, manipulation) Identifier une situation ou un comportement à risque. | Formaliser un projet personnel (Force, entretien, esthétique) | Structurer une séance complète (cardio, musculation, étirement, récupération) | Respecter les principes de l'échauffement. Partage des appareils, timing. |

| TERMINALE | CHOIX DES ACTIVITES | | | | |
|-----------|-------------------------------------|-------------------------------|-----------|-----------|---|
| | APSA | CONNAISSANCES | CAPACITES | ATTITUDES | C. METODO/SOCIALES |
| CP 1 | Multibond Lancer de poids | FICHES CERTIFICATIVES BAC EPS | | | Savoir s'échauffer seul et se prépare à l'effort. Accepter la quantité de travail et la répétition des exercices. Savoir s'observer et se conseiller en groupe. Construire son élan au regard des critères de l'évaluation technique |
| CP 2 | Escalade Course d'orientation | | | | Respect des conditions de sécurité, de l'environnement Vérification systématique de la cordée (escalade). Juger et apprécier au regard d'un cadre de référence. |
| CP 3 | Gymnastique au sol | | | | Se préparer à l'activité par un échauffement spécifique. Respecter le temps de travail en atelier. Se répartir les tâches. Apprendre à affiner son rôle de juge. |
| CP 4 | Volley-ball Tennis de table | | | | Connaître les routines d'échauffement. S'inscrire dans un projet d'observation, d'analyse et d'engagement. Connaître les règles et savoir arbitrer avec impartialité. |
| CP 5 | Musculation | | | | Adapter son échauffement au type de séance et aux groupes musculaires. Aides et parades. Tenir à jour son carnet de suivi de séances. |

ANNEXES

EMPLOI DU TEMPS EPS (et utilisation gymnase)

| | L | M | M | J | V |
|---------------------------|--------------------------------|---|---|---|----------------------------------|
| 8h00 - 8h55 | ART DANSE | | 2°4 - LG (PP) | | |
| 8h55 - 9H50 | | LEP | 2°3 - ET | LEP | 1 ES - LG |
| 10h10 - 11h05 | PRIMAIRE | T°ES1 - LG | 1°L - LG | T°GF - LG | T°S1 - ET |
| 11h05 - 12h00 | | | 1°ES CHAM - ET | T°MER - ET | T°S CHAM - LG |
| 12H00 - 12h50 | Ménage gymnase | | ART DANSE | ménage salle muscu | POLE BASKET COLLEGE |
| 12h50 - 13H45 | | 2°5 CHAM (PP) | | | |
| 13h45 - 14h40 | 2°1 - LG | | | 1°STMG - ET | |
| 14h40 - 15h35 | 2°2 - ET | T°L CHAM - LG | | | PRIMAIRE |
| 15h45 - 16h40 | 1°S1- LG | T°ES CHAM -ET | Pôle Futsal | Pôle Futsal | |
| 16h40 - 17h35 | 1S CHAM - ET | 17H30 A 19H30 SSS BASKET resp : X. COTTE + SP CO FEM : LAURENCE | LYON CRO BASKET 17H à 20H | 17h30 à 19h30 SSS HAND resp : L. GENEVOIS | LYON CRO BASKET 17H00 à 18H30 |
| 17H35 - 18h00 | Pôle Futsal | | | | |
| 18h00 - 19h00 | | | | | |
| 19h00 - 20h00 | 19H00 A 21H00 FUTSAL MARTEL | 19H30 - 20H45 BAD LYON | 19 H- 21H30 SSS PLONGEE calure | 20h à 21h30 INTERNAT | |
| 20h00 - 21h00 | | | | | |
| LG : Laurence GENEVOIS | ET : Eric THIEVON | Utilisation extérieure | Utilisation interne | Utilisation Pôle futsal | Utilisation Primaire |

NB : Le mardi de 16H à 18H, et le vendredi de 12H à 14H, le pôle Futsal s'entraînera su DUPLAT ou GENETY

PROGRAMMATION ANNUELLE

| | LUNDI | | | | CLASSE | PROF | MARDI | | | | CLASSE | PROF | MERCREDI | | | | CLASSE | PROF | JEUDI | | | | CLASSE | PROF | VENDREDI | | | | CLASSE | PROF | | | | | | | | | | |
|----------------|--------------------------------|----|----|----|----------------------|------|-------|----|----------------|----|-----------------------|------|------------------------|----|----|----|-----------------------|----------------|-------|----|----|-----------------|------------------|------|---------------------|----|-----------------|------------|--------|----------------------------------|-----------------|----|---|--|--|--|-----------------------|--|--|--|
| cycle | 1 | 2 | 3 | 4 | | | 1 | 2 | 3 | 4 | | | 1 | 2 | 3 | 4 | | | 1 | 2 | 3 | 4 | | | 1 | 2 | 3 | 4 | | | | | | | | | | | | |
| 8H 8H55 | ART DANSE | | | | | | | | | | | | VB | GY | MU | AT | 2 ³ | ET | | | | | | | | | VB | MU | GY | AT | 1 ^{ES} | LG | | | | | | | | |
| 8H55 9H50 | PRIMAIRE | | | | | | | | | | | | AT | MU | GY | VB | 2 ⁴ | LG | | | | | | | | | VB | MU | GY | AT | 1 ^{ES} | LG | | | | | | | | |
| 10H10 11H05 | | | | | VB | MU | GY | AT | | | | | VB | GY | MU | AT | 1 ^{ES} ch | ET | AT | GY | VB | T ^{GF} | LG | VB | MU | AT | T ^{S1} | ET | | | | | | | | | | | | |
| 11H05 12H | | | | | AT | | | | | | | | | AT | MU | GY | VB | 1 ^L | LG | VB | MU | AT | T ^{MEP} | ET | AT | GY | VB | TS cham | LG | | | | | | | | | | | |
| 12H 12H50 | MENAGE GYMNAZ | | | | | | | | | | | | A.S. | | | | | | | | | | | | POLE BASKET COLLEGE | | | | | | | | | | | | | | | |
| 12H50 13H45 | | | | | VB | GY | MU | AT | 2 ⁵ | ET | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | PRIMAIRE | | | | | | | | | |
| 13H45 14H40 | VB | GY | MU | AT | 2 ² | ET | VB | GY | MU | AT | 2 ⁵ | ET | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 14H40 15H35 | AT | MU | GY | VB | 2 ¹ | LG | VB | MU | AT | | T ^L ch | ET | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 15H45 16H40 | VB | GY | MU | AT | 1 ^S CH | ET | AT | GY | VB | | T ^{ES} ch | LG | POLE FUTSAL | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 16H40 17H35 | AT | MU | GY | VB | 1 ^{S1} | LG | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | PRIMAIRE | | | | | | | | | |
| 17H35 18H | POLE FUTSAL | | | | | | | | | | | | SSS BASKET | | | | LYON CRO BASKET | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 18H 19H | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 17H00 à 18H30 LYON CRO BASKET | | | | | | | | | | |
| 19H 20H | 19H00 A 21H00 FUTSAL MARTEL | | | | | | | | | | | | 19H30 à 20H45 BADLY | | | | BADLY | | | | | | | | | | | | | | | | 20H A 21H30 INTERNAT (gymnase SLSB) | | | | VOLLEY/ FUTSAL ADULTE | | | |
| 20H 21H | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

L GENEVOIS ETHIEVON S BIASANI ASSOCIATION EXTERIEURES UTILISATION INTERNE PRIMAIRE LIBRE

R.REYNAUD NB : Le mardi de 16H à 18H, et le vendredi de 12H à 14H, le pôle Futsal s'entraînera su DUPLAT ou GENETY

Protocoles BAC 2017 – 2018

- 1 – VB (13/11/2017) MU (26/02/2018) PE (28/05/2018)
- 2- VB (13/11/2017) MU (26/02/2018) PD (28/05/2018)
- 3- VB (13/11/2017) GY (26/02/2018) PE (28/05/2018)
- 4- VB (13/11/2017) GY (26/02/2018) PD (28/05/2018)
- 5- PE (13/11/2017) MU (26/02/2018) VB (28/05/2018)
- 6- PD (13/11/2017) MU (26/02/2018) VB (28/05/2018)
- 7- PE (13/11/2017) GY (26/02/2018) VB (28/05/2018)
- 8- PD (13/11/2017) GY (26/02/2018) VB (28/05/2018)

RATTRAPAGES : mercredi 6 juin 2018

PROFESSEURS et EVALUATEURS

**Laurence GENEVOIS
Eric THIEVON
Stéphane BIASINI
Raphaël REYNAUD**